

L'un des meilleurs systèmes de retraites du monde

Un classement qui fait l'impasse sur la proportion de retraités pauvres.

Les grands médias ont complaisamment relayé un classement international d'« experts » où le système français de retraites fait piètre figure dans l'ensemble des 37 pays classés. Piètre figure aussi vis-à-vis de pays où la capitalisation est bien plus développée qu'en France. On devine la conclusion des « grands » éditorialistes... Pourtant, si le projet actuel de réforme est, selon Thomas Piketty, une « énorme arnaque » (*Politis* du 23 janvier), ce classement l'est aussi.

D'abord, ces « experts » australiens sont clairement liés (y compris financièrement) au secteur de l'assurance et des fonds de pension. Le principal rédacteur du classement est même senior consultant du cabinet Mercer, qui diffuse mondialement ces « performances ». Lequel cabinet Mercer est détenu à 100 % par une firme géante dont les principaux actionnaires sont tous des fonds de pension (dont l'inévitable BlackRock)!

Deuxième argument : les 40 indicateurs qui servent au calcul de l'indice synthétique permettant de noter les pays sont majoritairement des critères qui valorisent les systèmes par capitalisation et ignorent les atouts de la répartition. C'est comme si on classait la santé sociale des pays en considérant que l'enrichissement des plus riches est un critère positif... C'est ainsi qu'un indicateur jugé positif est le montant des actifs financiers liés aux retraites en pourcentage du PIB. La France obtient presque 0 sur 10, car notre répartition n'a pas besoin de placer des fonds et de les jouer en Bourse, elle procède par transfert direct des cotisations en pensions. En revanche, l'Australie est à 8, les États-Unis à 9,2 et les Pays-Bas à 10...

Autre exemple : ce classement fait l'impasse sur l'un des critères les plus importants pour juger de la qualité d'un système de retraites : la proportion de retraités pauvres. On comprend cet oubli délibéré en découvrant que, parmi les pays les mieux classés par Mercer, certains ont d'énormes taux de grande pauvreté (1) des seniors (entre 15 % et 25 % des plus de 65 ans), dont l'Australie, la Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni et bien entendu les États-Unis. La France est à 3,4 %!

Certes, même le (relativement) remarquable système français aurait grand besoin d'être non pas réformé au sens régressif de Macron, mais amélioré pour devenir plus juste. Pour savoir comment faire, et comment le financer sans être obsédé par l'impératif de croissance, le récent rapport d'Attac et de la Fondation Copernic, « **Un autre projet de retraites est possible** », est un outil de grande qualité, disponible en ligne.

L'enjeu sociétal est bien résumé par cet extrait de la superbe intervention du philosophe Jacques Rancière le 16 janvier devant des cheminots grévistes : « *La retraite, c'est beaucoup plus qu'une question de financement... C'est comment du temps de travail produit du temps de vie et comment chacun de nous est lié à un monde collectif. Toute la question est de savoir ce qui opère ce lien : la solidarité ou l'intérêt privé.* » La juste répartition gérée comme un bien commun ou la logique Mercer des fonds de pension.

(1) À 50 % du revenu médian. Source : OCDE, *Pensions at a Glance*, 2019.

